



**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR
L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL LIEUDIT
« LA POTERIE » À SÉGRIE-FONTAINE,
COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ATHIS VAL DE
ROUVRE.**

Arrêté 2026-033

SOMMAIRE

I. Notice explicative

- ❖ Objet de l'enquête
- ❖ Contexte et origine du projet
- ❖ Situation géographique du chemin rural
- ❖ Description du chemin
- ❖ Motifs de l'aliénation

II. Cadre juridique et réglementaire

- ❖ Référence au Code rural
- ❖ Procédure d'aliénation des chemins ruraux
- ❖ Rappel des étapes de l'enquête publique
- ❖ Modalités de consultation du public

III. Présentation du projet d'aliénation

- ❖ Identification du chemin
- ❖ Superficie concernée
- ❖ Propriétaires riverains
- ❖ Conditions envisagées de cessions

IV. Plan de situation

- ❖ Localisation dans la commune
- ❖ Plans

V. État des lieux

- ❖ Description physique du chemin
- ❖ Photographies
- ❖ Usage actuel
- ❖ Éventuelles servitudes ou réseaux

VI. Étude d'impact

- ❖ Impact sur la circulation
- ❖ Impact environnemental

- ❖ Impact pour les riverains

VII. **Avis et délibérations**

- ❖ Délibération du conseil municipal
- ❖ Avis des services consulté

VIII. **Modalités de l'enquête publique**

- ❖ Arrêté du maire prescrivant l'enquête
- ❖ Dates et durée de l'enquête
- ❖ Nom du commissaire enquêteur
- ❖ Lieux et horaires de consultation
- ❖ Modalités pour formuler des observations

IX. **ANNEXES**

1. Courrier des demandeurs
2. Délibération n°2026-008
3. Avis du Domaine
4. Arrêté n°2026-033
 - 4.1. Avis de publicité
5. Publication dans la presse
6. Affichage en mairie et sur le terrain
7. Affichage numérique (site internet et panneau pocket)
8. Courrier aux riverains

I. Notice explicative

❖ Objet de l'enquête

La présente enquête publique a pour objet l'aliénation de portions d'un chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine.

Cette procédure est engagée conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, afin de constater la désaffectation du chemin et de permettre sa cession.

❖ Contexte et origine du projet

Par courrier en date du 19 mars 2025 (annexe n°1), Madame Julie PROTAT et Monsieur Cyril DAVID, propriétaires des parcelles cadastrées préfixe 465 section C n° 559, 582 et 601, ont sollicité l'acquisition de portions de chemin rural longeant leur propriété.

Cette demande a pour objet de constituer une unité foncière cohérente et clôturée.

Les portions concernées ne sont plus affectées à l'usage du public et ne font plus l'objet d'un entretien régulier par la commune.

❖ Situation géographique du chemin rural

Le chemin rural concerné est situé au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine, au sein de la commune d'Athis-Val-de-Rouvre.

Sa localisation précise figure sur les plans (voire plans pages 7 et 8).

❖ Description du chemin (usage, état, fréquentation)

Le chemin rural concerné :

- ne présente plus d'usage public identifiable,
- n'est plus emprunté ni par les piétons ni par les véhicules,
- ne constitue pas un accès à d'autres propriétés,
- n'est plus entretenu par la commune.

La désaffectation matérielle du chemin est ainsi constatée de manière continue.

En conséquence, ce chemin doit être regardé comme ayant cessé d'être affecté à l'usage du public et apparaît, de fait, intégré aux propriétés riveraines.

❖ Motifs de l'aliénation (désaffectation, absence d'usage public, etc)

L'aliénation est justifiée par :

- la **désaffectation matérielle** du chemin,
- l'**absence d'usage public**,
- l'absence d'intérêt pour la circulation ou la desserte,
- la volonté de régulariser une situation foncière existante.

II. Cadre juridique et réglementaire

❖ Référence au Code rural (articles L. 161-10 et suivants)

La procédure est encadrée par :

- les articles L.161-10 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
- les articles R.161-25 à R.161-27 du même code,
- le Code des relations entre le public et l'administration.

❖ Procédure d'aliénation des chemins ruraux

Conformément aux dispositions de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime, un chemin rural appartenant au domaine privé communal peut être aliéné dès lors qu'il a cessé d'être affecté à l'usage du public.

Cette aliénation est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête publique.

❖ Rappel des étapes de l'enquête publique

La procédure comprend :

- une délibération du conseil municipal constatant la désaffectation,
- un arrêté du maire prescrivant l'enquête,
- la mise à disposition du dossier au public,
- le recueil des observations,
- le rapport du commissaire enquêteur,
- une délibération finale du conseil municipal.

❖ Modalités de consultation pendant toute la durée de l'enquête publique

Le public peut consulter le dossier :

- en mairie,
- sur le site internet de la commune,
- sur le panneau d'affichage extérieur numérique (**TOTEM**)

Le public peut formuler ses observations :

- sur registre,
- par courrier,
- par voie électronique.

III. Présentation du projet d'aliénation

❖ Identification du chemin (nom, localisation, références cadastrales)

Portions de chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », cadastrées section C.

❖ Superficie concernée

La surface estimée du terrain à aliéner est d'environ **700 m²**.

❖ Propriétaires riverains

M. Julien COURTEILLE	465C255, 465C543, 465C568, 465C570
M. Cyril DAVID. Mme Julie PROTAT	465C559, 465C582, 465C601
Mme Germaine LESAGE	465C576
Mme Fabienne LESAGE	465C576
Mme Blandine LAINÉ	465C365, 465C366

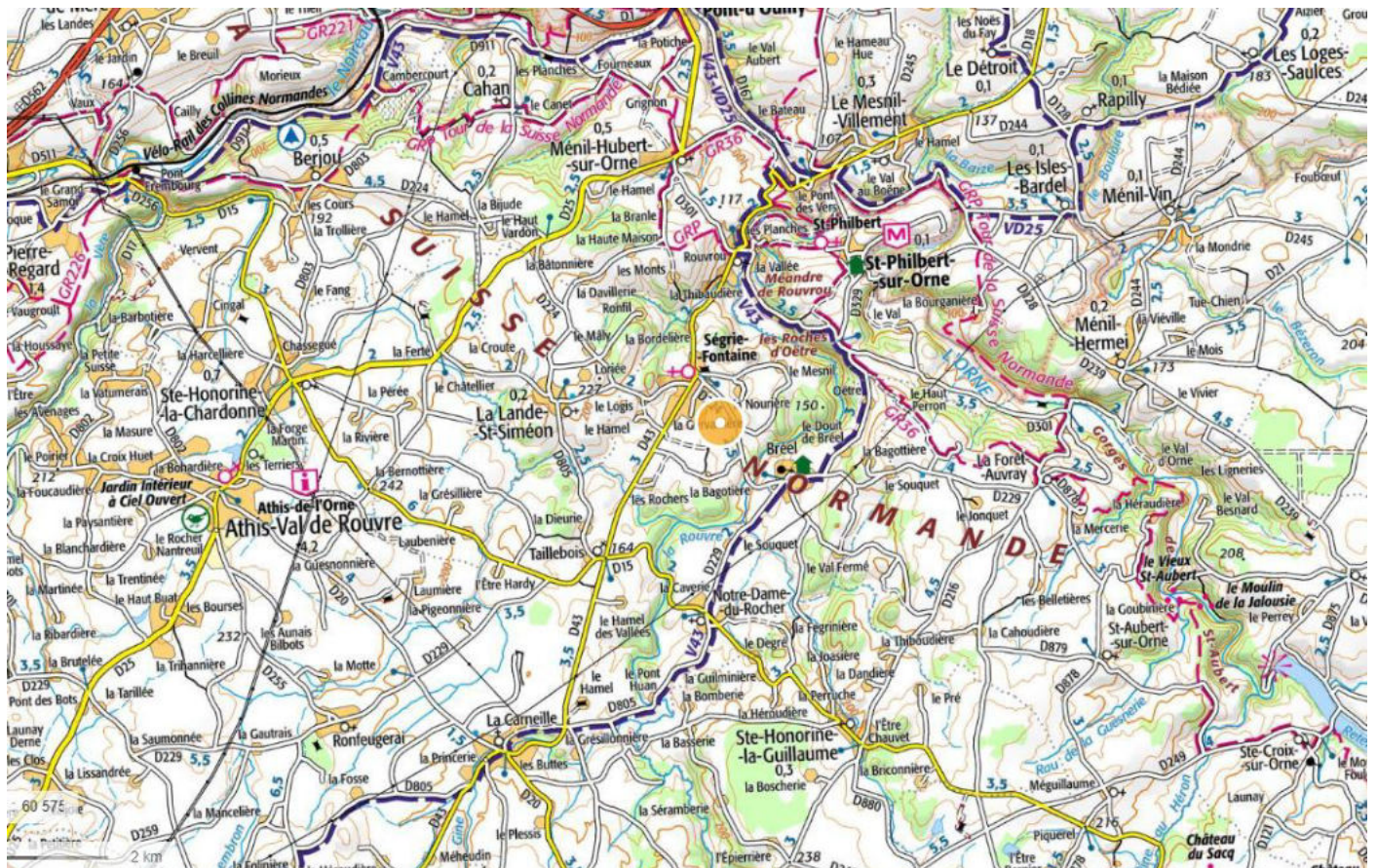
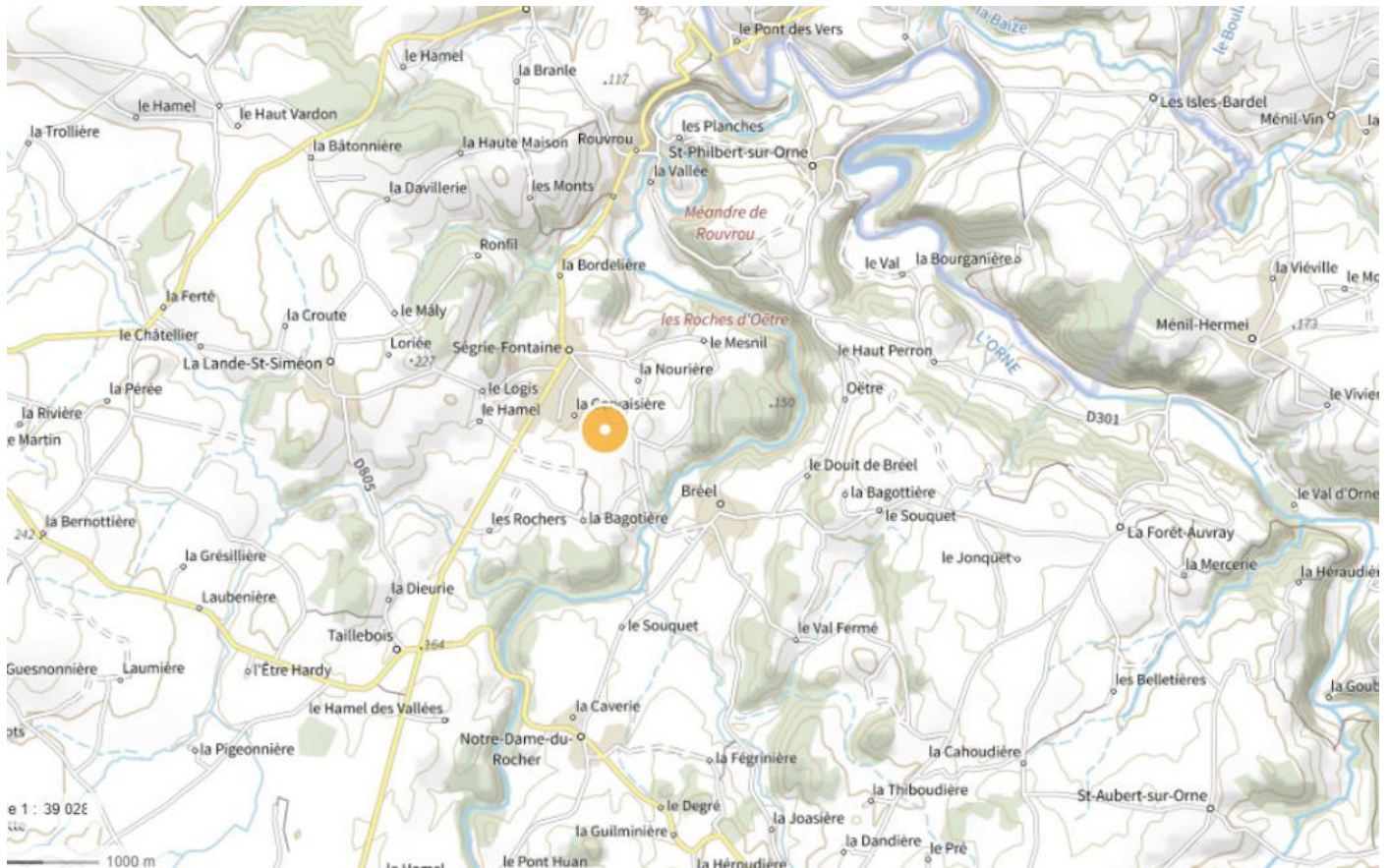
❖ Conditions envisagées de cessions (priorité aux riverains, division éventuelle)

Conformément à la réglementation :

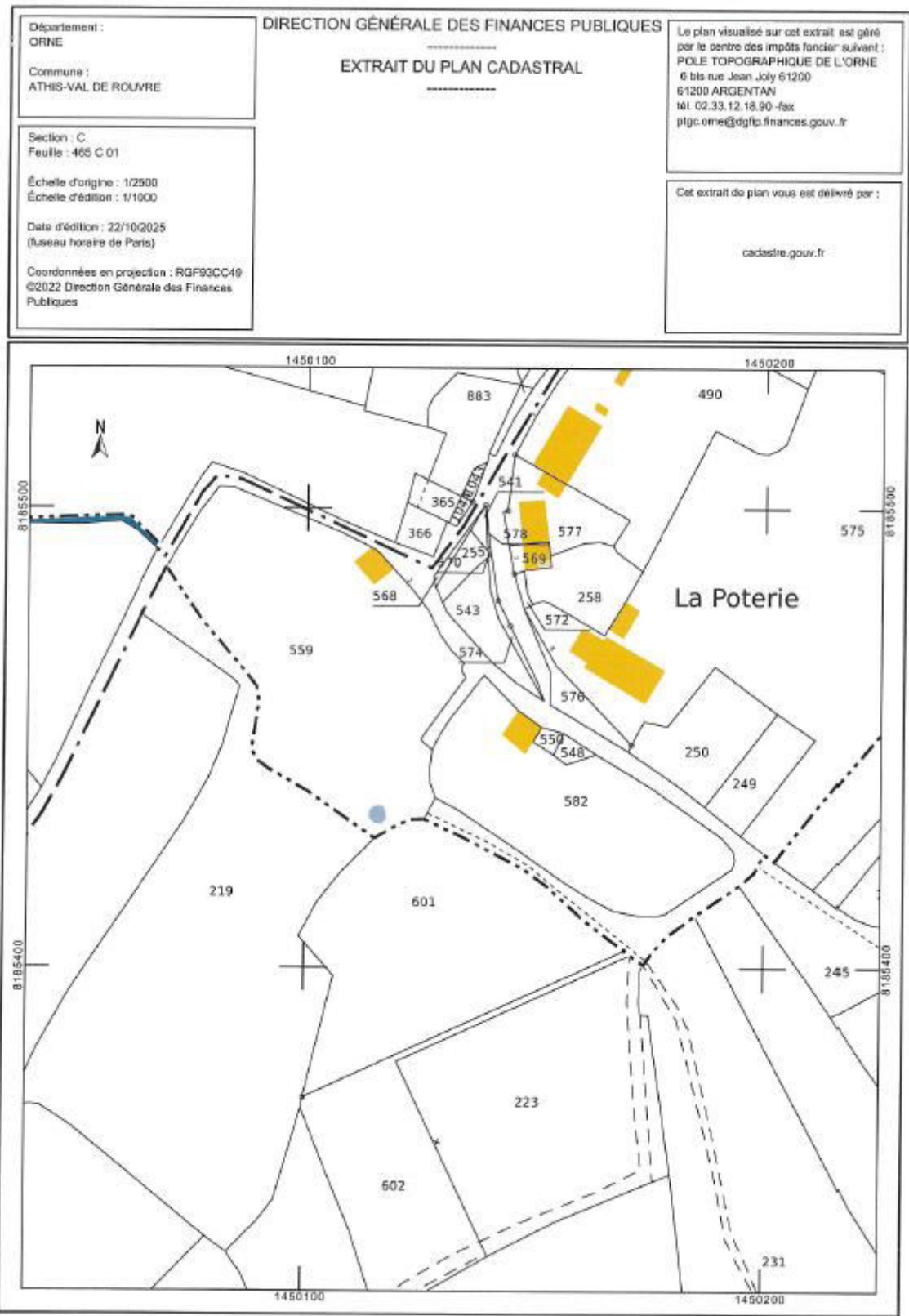
- La cession est proposée en priorité aux riverains.
- La valeur est fixée à **1 €/m²** selon l'avis du service du Domaine (annexe n°3).
- La vente pourra porter sur tout ou partie des emprises concernées.

IV. Plans de situation

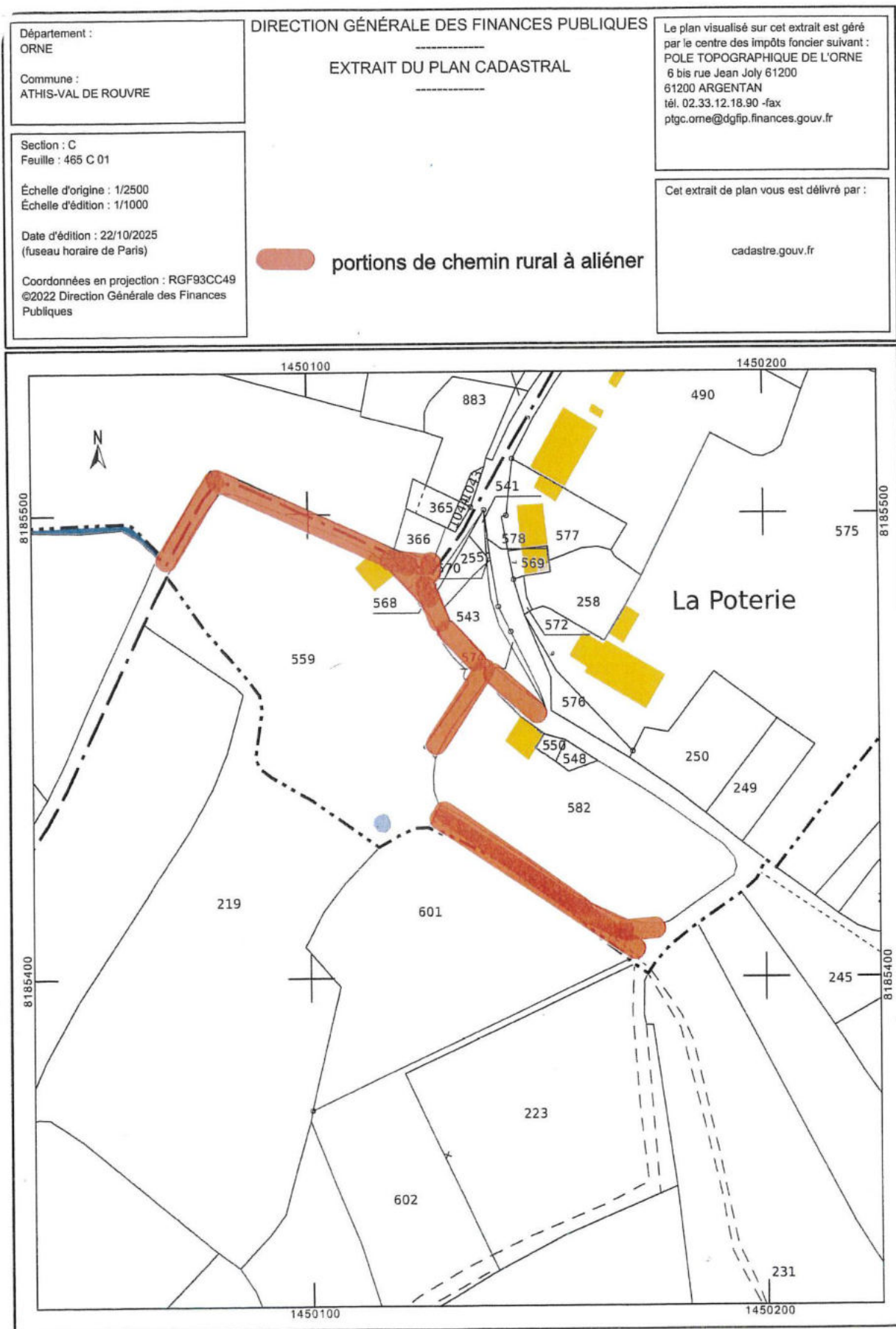
❖ Plans de localisation dans la commune



❖ Plan cadastral



❖ Plan des emprises à aliéner



V. État des lieux

1. Description physique

Le chemin présente :

- un tracé peu visible,
- une largeur irrégulière,
- une absence d'aménagement ou de revêtement structuré.

2. Usage actuel

Le chemin n'est plus utilisé et ne remplit plus de fonction de circulation ou de desserte.

3. Réseaux et servitudes

Aucune servitude ni réseau (eau, électricité, assainissement, télécommunications) n'a été identifié.

4. Illustrations

Photographies du site









VI. Étude d'impact

1. Impact sur la circulation

Le projet est sans impact sur la circulation publique, le chemin n'étant plus utilisé.

2. Impact environnemental

Aucune contrainte environnementale identifiée :

- pas de haies protégées
- pas d'inscription au PDIPR
- pas d'impact sur les milieux naturels

3. Impact pour les riverains

Le projet permet :

- une clarification foncière
- une amélioration de la gestion des parcelles riveraines

VII. Avis et délibérations

1. Délibération du conseil municipal

Par délibération n°2026-008 du 27 janvier 2026 (annexe 2), le conseil municipal a :

- constaté la désaffectation du chemin,
- autorisé l'engagement de l'enquête publique.

2. Avis du service du Domaine

Le pôle d'évaluation de Caen a estimé la valeur du bien à **1 €/m²** (annexe 3).

➤ **Modalités de l'enquête publique**

1. Arrêté d'ouverture

Par arrêté municipal n°**2026-033** (annexe 4) en date du 23/03/2026, le maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

2. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera du 14 au 28 avril 2026 inclus.

3. Commissaire enquêteur

Monsieur Serge LAMY est désigné commissaire enquêteur.

4. Lieux de consultation

Le dossier est consultable :

- en mairie (16 place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE),
- sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr).

5. Permanences

- mardi 14 avril 2026 : 11h00 – 12h00
- mardi 28 avril 2026 : 16h00 – 17h00

6. Modalités d'expression du public

Observations possibles :

- registre papier en mairie
- courrier (16 place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE),
- courriel : mairiecentre@avdr.fr

7. Publicité de l'enquête

- publication dans la presse (annexe n°5)
- affichage en mairie et sur site (*TOTEM, et sur place*) (annexe n°6)
- affichage numérique (*site internet, Panneau Pocket*) (annexe n°7)
- notification aux riverains + AR+R1 (annexe n°8)

8. Clôture de l'enquête

À l'issue de l'enquête :

- le commissaire enquêteur remettra son rapport sous un mois,
- le conseil municipal statuera définitivement sur l'aliénation par le biais d'une nouvelle délibération.

➤ ANNEXES

- Courrier des demandeurs (annexe n°1)

MR DAVID Cyril
M^{ME} PROTAT Julie
B.L.P.
6-1100 Séguie Fontaine

Séguie Fontaine le 19/3/2025

à M^R Denis, Maire délégué
Séguie Fontaine

Objet : Demande d'acquisition d'un chemin communal.

Monsieur le maire.

Par la présente, nous avons l'honneur de demander l'acquisition du chemin communal bordant notre terrain (parcelles n° 559, 582 et 219). Ainsi que celui séparant les parcelles 0224 et 0584. En effet ce chemin n'est plus utilisé, est entretenu au delà de notre maison. Cette acquisition nous permettrait de pouvoir mieux clôturer notre terrain et y garer nos véhicules.

Vous trouverez ci joint un extrait du cadastre avec l'indication des chemins concernés.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Mr David

Mme Protat

- Délibération du conseil municipal (annexe n°2)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier, à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de conseil, place St Vigor à Athis, sous la Présidence de M. Alain LANGE, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 janvier 2026.

PRÉSENTS : LANGE Alain, DENIAUX Eliane, BAILLE François, VAN DER HAEGEN Jocelyne, DENIAUX Didier, LECOUVREUR Sylvie, LEGEAY Daniel, BOUTELOUP Pascal, LEMONNIER Jean-Marie, BRIAND Estelle, DAVY Isabelle, DENAËS Marie-Pierre, PETIT Gilles, BAUDOIN Catherine, GLÜCKMANN-BERTOLI Elsa, LE TREUT Dominique, MASSEAU Nathalie, BOUREY Pascal, HAMMELIN Annette, GAUQUELIN Florent, BELLENGER Michel, DENIS Mickaël, CHAMBON Mathilde, DEBÈVE Frédéric, QUÉLENN Yvon, LEGEAY Kévin.

ABSENTS : AVICE Catherine donnant procuration à VAN DER HAEGEN Jocelyne, LENGLINÉ Martine donnant procuration à LECOUVREUR Sylvie, SALLOT Amélie, LECOINTRE David donnant procuration à BOUTELOUP Pascal, GARDAN Izabel donnant procuration à DAVY Isabelle, DUVAL Andrée donnant procuration à QUÉLENN Yvon, GAUQUELIN Odile donnant procuration à LE TREUT Dominique.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Absents : 1

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Délibération affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
20.01.2026	20 H 30	Kévin LEGEAY	23H00	02.02.2026	02.02.2026

2026-008 : SEGRIE-FONTAINE – LA POTERIE - ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIENATION DE CHEMIN

Dans un courrier reçu le 19 mars 2025, Madame PROTAT Julie et Monsieur DAVID Cyril sollicitent l'acquisition de deux portions de chemin rural au lieudit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine.

Ces portions de chemin, d'une superficie totale de 700 m², longeant plusieurs parcelles privatives, et attenantes à leur propriété cadastrée sur les parcelles 465 C numéros 559 / 582 / 601 ne sont plus affectées à l'usage du public, ni entretenues par la commune. Ils expliquent que « ces chemins ne sont plus utilisés, ni entretenus, et que cette acquisition leur permettrait de pouvoir mieux clôturer leur terrain et y garer leur véhicules ».

CONSIDERANT que ces chemins ruraux ne sont plus accessibles par la commune, qu'ils ne sont plus de fait entretenus et qu'ils ne sont plus affectés à l'usage du public qui ne peut les utiliser,

CONSIDERANT le courrier en date du 19 mars 2025 de Mme PROTAT Julie et M. DAVID Cyril sollicitant l'acquisition des chemins ruraux de La Poterie à Ségrie-Fontaine, d'une superficie d'environ 700 m² pour 1€ par mètre carré.

CONSIDERANT l'avis des domaines en date du 4 novembre 2025 établissant la valeur de ces portions de chemin à 1€ par mètre carré soit un prix d'environ 700€.

VU l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime précisant qu'il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces portions de chemin,

VU le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation des portions de chemin rural, sis La Poterie à Segrie-Fontaine, longeant les parcelles cadastrées section 465 C numéros 559 / 582 et 601 ; pour une superficie totale de 700 m² ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par le demandeur, frais liés à l'intervention du géomètre, et les frais d'acte notarié.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation des portions de chemin rural sis La Poterie à Segrie-Fontaine, longeant les parcelles cadastrées section 465 C numéros 559 / 582 et 601, en application de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire

Alain Lange



« Un recours contentieux à l'encontre de la présente délibération peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la commune www.athisvalderouvre.fr. Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Le Duc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. »

- Avis du Domaine (annexe n°3)



Direction départementale
des Finances publiques du Calvados
Division des missions domaniales
7 boulevard Bertrand
BP 40532
14034 Caen Cedex 1

Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bernard NORMAND
Téléphone : 02 61 10 36 42
courriel : bernard.normand@dgfip.finances.gouv.fr

CAEN, le 04 novembre 2025

Réf OSE : 2025-61007-79867

Réf DS : 27300758

Lettre valant avis du Domaine

Objet : cession à un particulier pour l'euro symbolique, de terrains en nature de chemin rural dans le cadre d'une cession de terrains entre la collectivité et l'administré (parcelles non cadastrées d'une contenance globale d'environ 700 m²).

Par saisine en date du 30/10/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession à l'euro symbolique, d'une emprise en nature de chemin rural, sise au lieu dit « La Poterie » 61 100 Athis Val de Rouvre, qui n'a plus vocation à être maintenue au sein du domaine public communal, après son déclassement.

S'agissant de transfert de voirie et d'espaces verts urbains, la valeur vénale s'établit sur la base de 1 €/m².

Le présent avis est valable 24 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
du Calvados,
L'évaluateur du pôle d'évaluation domaniale,

Bernard NORMAND

- Arrêté d'ouverture (annexe n°4)

COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

2026-033

Registre B

ARRÊTÉ

Portant ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,

VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales et les textes subséquents ;

VU le décret 76-797 du 20 août 1976 ;

VU les articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme

VU le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.131-4, L.141-2 à L.141-6, R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.134-1 à L.134-2 et R.134-3 à R.134-32 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-008 en date du 20 janvier 2026 lançant la procédure d'aliénation du chemin communal lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département de l'Orne de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé sur le territoire de la Commune de Ségrie-Fontaine, du mardi 14 avril 2026 au mardi 28 avril 2026, à une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural de « La Poterie ».

Article 2 : Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre ouvert par le Maire, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16, place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : Le lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune d'Athis Val de Rouvre durant toute la durée de l'enquête (www.athisvalderouvre.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet en Mairie, par courrier à la Mairie « à l'attention du commissaire enquêteur » sis 16 Place Saint Vigor, Athis de l'Orne, 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE ou par courriel (mairiecentre@avdr.fr).

Article 3 : Monsieur Serge LAMY assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en Mairie d'Athis Val de Rouvre, aux permanences suivantes :

Le mardi 14 avril 2026 de 11h00 à 12h00

Le mardi 28 avril 2026 de 16h00 à 17h00

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
061-200058642-20260323-2026-033-AR
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Article 4 : À l'expiration d'un délai de 15 jours, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune d'Athis Val de Rouvre, le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, en Mairie, sur les lieux et éventuellement par tout autre procédé, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Un certificat constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au dossier de l'enquête. Les riverains immédiats de la portion de chemin seront également informés de l'ouverture de l'enquête par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à leur dernière adresse connue.

Article 6 : Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre et Monsieur le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à ATHIS VAL DE ROUVRE, le 23 mars 2026.

Maire d'Athis Val de Rouvre,
Gilles PETIT



- Avis de publicité (annexe n°4.1)



COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 23/03/2026, le Maire d'Athis Val de Rouvre, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de **de l'aliénation d'un chemin rural situé au lieu-dit de « La Poterie » à Ségrie-Fontaine**, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

M. **Serge LAMY** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête sera ouverte du **14/04/2026** au **28/04/2026**.

Pendant cette période, le **dossier** pourra être consulté en Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16, Place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE, aux jours et heures habituels d'ouverture : **lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.**

Il sera également consultable sur le site de la commune (www.athisvalderouvre.fr) et sur le panneau d'affichage numérique situé dans le bourg d'Athis de l'Orne.

Permanences du commissaire enquêteur :

- **Mardi 14 avril 2026 de 11h00 à 12h00.**
- **Mardi 28 avril de 16h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées dans un registre accessible en mairie. Les observations pourront également être adressées par courrier à la Mairie d'Athis Val de Rouvre, à l'attention du commissaire enquêteur ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairiecentre@avdr.fr.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,



Gilles PETIT

- Affichage sur site (annexe n°6)



- Affichage numérique (annexe n°7)

- Site internet

athisvaldeouvre.fr

Rechercher...

VIDEO ATHIS VAL DE ROUVRE 01 2026

Partager

Regarder sur YouTube

Avis d'enquête publique - "La Poterie" à Ségrie-Fontaine

ALA LUNE !

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 23/03/2026, le Maire d'ATHIS VAL DE ROUVRE a autorisé l'ouverture d'une enquête publique en vue de la réalisation d'un chantier de construction de la Poterie à Ségrie-Fontaine, commune de la commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE.

M. Régis LEBRY, Maire d'ATHIS VAL DE ROUVRE, a autorisé l'ouverture d'une enquête publique en vue de la réalisation d'un chantier de construction de la Poterie à Ségrie-Fontaine, commune de la commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE.

Le chantier sera réalisé en 2026/2027.

Présentation sommaire, le dossier complet sera en vente au Bureau de la Poterie à Ségrie-Fontaine, 10, Place Saint-Nicolas - 45100 Ségrie-Fontaine - 02382 47460 ou, par email, athis.valdeouvre@athisvaldeouvre.fr. Les horaires de vente sont de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le samedi, de 10h00 à 12h00 le dimanche.

Il sera également possible de consulter le dossier de la Poterie à Ségrie-Fontaine, commune de la commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE, au sein de la Mairie d'ATHIS VAL DE ROUVRE, 10, Place Saint-Nicolas - 45100 Ségrie-Fontaine - 02382 47460.

Présentation des documents en vente :

- Mardi 10 avril 2026 de 10h00 à 12h00.
- Mercredi 11 avril 2026 de 10h00 à 17h00.

Présenté au Bureau de la Poterie, 10, Place Saint-Nicolas - 45100 Ségrie-Fontaine. Sous un régime d'accession simplifiée, les documents de la Poterie sont en vente au prix de 100€ TTC. Les documents de la Poterie sont en vente au prix de 100€ TTC. Les documents de la Poterie sont en vente au prix de 100€ TTC.

La Mairie d'ATHIS VAL DE ROUVRE
02382 47460

[Lire la suite](#)

Statut	Titre	Accès	Auteur	Langue	Date Created
	Avis d'enquête publique - "La Poterie" à Ségrie-Fontaine Catégorie: Actualités	Accès Public		Toutes	24/03/26

- Courriers aux riverains (annexe n°8)



COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

M. Cyril DAVID et Mme Julie PROTAT

Ségrie-Fontaine
61100 ATHIS VAL DE ROUVRE

Athis val de Rouvre, le 25/03/2026

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural situé lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Pièces jointes : Plan cadastral, arrêté 2026-033

Lettre recommandée avec accusé de réception n°88000122771965Z

Madame, Monsieur,

Par la présente, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre souhaite porter à votre connaissance l'ouverture prochaine d'une enquête publique relative à un projet d'aliénation de portions de chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine.

Ce projet fait suite à la constatation de la désaffectation de ce chemin rural, lequel n'est plus affecté à l'usage du public.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique est organisée afin de recueillir les observations du public.

Cette enquête se déroulera du **mardi 14 avril 2026 au mardi 28 avril 2026 inclus**.

16 Place St Vigor Athis de l'Orne - 61 430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Tél : 02 33 98 11 11



COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

M. Julien COURTEILLE

Ségrie-Fontaine
61100 ATHIS VAL DE ROUVRE

Athis val de Rouvre, le 25/03/2026

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural situé lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Pièces jointes : Plan cadastral, arrêté 2026-033

Lettre recommandée avec accusé de réception n°88000122771966X

Madame, Monsieur,

Par la présente, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre souhaite porter à votre connaissance l'ouverture prochaine d'une enquête publique relative à un projet d'aliénation de portions de chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine.

Ce projet fait suite à la constatation de la désaffectation de ce chemin rural, lequel n'est plus affecté à l'usage du public.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique est organisée afin de recueillir les observations du public.

Cette enquête se déroulera du **mardi 14 avril 2026 au mardi 28 avril 2026** inclus.

16 Place St Vigor Athis de l'Orne - 61 430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Tél : 02 33 98 11 11



COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

Mme Blandine LAINÉ

Ségrie-Fontaine
61100 ATHIS VAL DE ROUVRE

Athis val de Rouvre, le 25/03/2026

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural situé lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Pièces jointes : Plan cadastral, arrêté 2026-033

Lettre recommandée avec accusé de réception n°88000122771968T

Madame, Monsieur,

Par la présente, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre souhaite porter à votre connaissance l'ouverture prochaine d'une enquête publique relative à un projet d'aliénation de portions de chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine.

Ce projet fait suite à la constatation de la désaffectation de ce chemin rural, lequel n'est plus affecté à l'usage du public.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique est organisée afin de recueillir les observations du public.

Cette enquête se déroulera du **mardi 14 avril 2026 au mardi 28 avril 2026** inclus.

16 Place St Vigor Athis de l'Orne - 61 430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Tél : 02 33 98 11 11



COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

Mme Germaine LESAGE et Mme
Fabienne LESAGE

75019 PARIS

Athis val de Rouvre, le 25/03/2026

Objet : Aliénation d'une portion de chemin rural situé lieu-dit « La Poterie » à Ségrie-Fontaine, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Pièces jointes : Plan cadastral, arrêté 2026-033

Lettre recommandée avec accusé de réception n°88000122771967V

Madame, Monsieur,

Par la présente, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre souhaite porter à votre connaissance l'ouverture prochaine d'une enquête publique relative à un projet d'aliénation de portions de chemin rural situées au lieu-dit « La Poterie », sur le territoire de la commune déléguée de Ségrie-Fontaine.

Ce projet fait suite à la constatation de la désaffectation de ce chemin rural, lequel n'est plus affecté à l'usage du public.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique est organisée afin de recueillir les observations du public.

Cette enquête se déroulera du **mardi 14 avril 2026 au mardi 28 avril 2026** inclus.

16 Place St Vigor Athis de l'Orne - 61 430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Tél : 02 33 98 11 11

LETTRE RECOMMANDÉE **AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR
 Mairie
 16 Place St Vigor
 Athis de l'Orne
 61430 ATHIS VAL DE ROUURE

DESTINATAIRE
 M. Cyril DAVID et Mme Julie ARSANT
 ← Segrie-Fontaine
 61100 ATHIS VAL DE ROUURE

Indemnisation incluse de 16€ (R1)
 Extension de garantie 153€ (R2) 458€ (R3)

CRBT :
 Prix :

880 001 227 719 65Z

Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

Preuve de dépôt à conserver

LETTRE RECOMMANDÉE **AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR
 Mairie
 16 Place St Vigor
 Athis de l'Orne
 61430 ATHIS VAL DE ROUURE

DESTINATAIRE
 M. Julien COURTEILLE
 Segrie-Fontaine
 61100 ATHIS VAL DE ROUURE

Indemnisation incluse de 16€ (R1)
 Extension de garantie 153€ (R2) 458€ (R3)

CRBT :
 Prix :

880 001 227 719 66X

Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

Preuve de dépôt à conserver

LETTRE RECOMMANDÉE **AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR
 Mairie
 16 Place St Vigor
 Athis de l'Orne
 61430 ATHIS VAL DE ROUURE

DESTINATAIRE
 Mme Blandine LAITVE,
 Segrie-Fontaine
 61100 ATHIS VAL DE ROUURE

Indemnisation incluse de 16€ (R1)
 Extension de garantie 153€ (R2) 458€ (R3)

CRBT :
 Prix :

880 001 227 719 68T

Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

Preuve de dépôt à conserver

LETTRE RECOMMANDÉE **AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste

EXPÉDITEUR
 Mairie
 16 Place St Vigor
 ATHIS DE L'ORNE
 61430 ATHIS VAL DE ROUURE

DESTINATAIRE
 Madame Germaine LESAGE
 et Madame Fabienne LESAGE
 75019 PARIS

Indemnisation incluse de 16€ (R1)
 Extension de garantie 153€ (R2) 458€ (R3)

CRBT :
 Prix :

880 001 227 719 67V

Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

Preuve de dépôt à conserver

